

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard – Châtel en Trièves - Chichilianne – Clelles – Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors – Lalley – Lavars – Le Percy - Mens - Monestier de Clermont – Monestier du Percy – Prébois- Roissard - Saint Andéol – Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume – Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles – Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves – Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier – Sinard – Treffort - Tréminis

300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT

Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctriev.es.fr

2023/191 ⁵⁷

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 11 décembre, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 5 décembre 2023

Présents : Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Alain Roche, Didier Peybernes, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Marie-Pierre Drain, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Daniele Montagnon, Gilles Barbe, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Uta Ihle, Robert Cuchet, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Hélène Rossi, Claude Girard, Freddy Riotton, Patrick Martinello, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Fabienne Croze, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Anne Deprez, Jean-Pierre Agresti, Marc Giraud

Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit, Jean-Luc Granier

Pouvoirs : Françoise Streit à Danielle Montagnon, Pierre Suzzarini à Gilles Barbe, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Yannick Faure à Alain Roche.

Votants : 39 Pour : 39

OBJET : AUTORISATION DE DEPENSES INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS 2024

Dans l'attente du vote du budget, la communauté de communes peut, selon les dispositions de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales et par délibération du conseil communautaire, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

Il est proposé au conseil communautaire de faire application de cette possibilité à hauteur de 25 % des investissements budgétés en 2023, à savoir :

Rappel Budgets Investissements 2023 :

	Chapitre 20	Chapitre 21	Chapitre 23	Chapitre 458101
Budget Principal 61500	46 150 €	2 374 267 €	2 146 494 €	
Budget Ecoles 61531		68 200 €	180 000 €	
Budget Tourisme 61533	8 014 €	288 420 €		
Budget OM 61505	52 500 €	844 091 €		
Budget EAU 61501	12 000 €	802 961 €		
Budget CHAUFFERIE 61530		400 000 €		
Budget SPANC 61503				97 500 €
Budget Immo La Croizette 61532		8 711 €		

Limite 25% :

	Chapitre 20	Chapitre 21	Chapitre 23	Chapitre 458101
Budget Principal 61500	11 538 €	593 567 €	536 623 €	
Budget Ecoles 61531		17 050 €	45 000 €	
Budget Tourisme 61533	2 004 €	72 105 €		

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le 22/12/2023

ID : 038-200030658-20231211-2023_191-DE



Budget OM 61505	13 125 €	211 023 €		
Budget EAU 61501	3 000 €	200 740 €		
Budget CHAUFFERIE 61530		100 000 €		
Budget SPANC 61503				24 375 €
Budget Immo La Croizette 61532		2 178 €		

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 11 décembre 2023

Le Président

Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 21/12/23 et de sa publication le 21/12/23